



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 22 NOVEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 22 novembre 2021 à 19 h.

Sont présents :
Monsieur le conseiller Raynald Houde
Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
Monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Madame la conseillère Josée Lampron
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Dolbec

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe par intérim, Mélanie Côté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022

4.2 Nominations des élus sur différents comités, commissions ou organismes

4.3 Dépôt du rapport de transferts budgétaires

4.4 Autorisation de signature d'un amendement aux baux de location d'espaces publicitaires : Projet d'enseigne numérique au parc industriel

4.5 Amendement : Tous les contrats de travail des employés réguliers

4.6 Changement de fournisseur : Programme d'aide aux employés

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme : Siège numéro 4

5.2 Acquisition de matériel pour le Service de l'urbanisme : Achat de tablettes iPad et de licences du module Mobilité et Permis & paiement en ligne

5.3 Autorisation de signature : Cession du lot 6 222 303

5.4 Demande de permis d'enseigne : 300-4733, route de Fossambault

5.5 Amendement de la résolution numéro 305-2021 : Demande de permis d'enseignes commerciales pour le 4320, route de Fossambault

5.6 Demande de permis de construction : Lot 6 360 758, rue Clément-Paquet

5.7 Demande de permis de construction : Regroupement des lots 5 118 984, 6 387 018 et 6 387 019, rue Désiré-Juneau

5.8 Demande de permis de remblai : 4191, route de Fossambault

5.9 Approbation : Installation d'un panneau d'interprétation du saumon atlantique au parc du Grand Héron

5.10 Ouverture d'une rue : Avenue des Catherine

5.11 Avis de motion concernant un règlement amendant l'article 6.1 du Règlement numéro 912-2003 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

5.12 Adoption d'un avant-projet de règlement amendant l'article 6.1 du Règlement numéro 912-2003 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Mandat en ingénierie pour la conception préliminaire : Remplacement du poste de pompage d'égout Montcalm



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

6.2 Amendement de la résolution numéro 347-2021 : Inspection du réseau d'égout

7. PARCS ET BÂTIMENTS

7.1 Mandat en architecture : Aménagement d'une nouvelle salle des employés au garage municipal (REPORTÉ)

7.2 Amendement de la résolution numéro 217-2021 : Octroi d'un contrat - Design intérieur centre Anne-Hébert

7.3 Réception définitive des travaux et libération de la retenue contractuelle : Travaux de rénovation à la mairie

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Aucun

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Autorisation d'ouverture : Parc à chiens hiver 2021-2022

10.2 Demande d'aide financière : Apprenti-Loisirs

10.3 Demande d'avance de fonds pour les petites caisses du parc de glisse du Grand-Héron

10.4 Demande d'autorisation de transfert d'une aide financière : Association chasse et pêche CATSHALAC

10.5 Autorisation de paiement : Camp de jour de la Corporation nautique de Fossambault

10.6 Autorisation de crédits : Bénévoles soccer

11. TRANSPORT

11.1 Autorisation de signature d'un addenda : Entente intermunicipale de voirie d'hiver avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac

11.2 Autorisation : Cession du lot 4 366 775

11.3 Paiement numéro 5 : Projet de développement Boisé-Natura – Réalisation des travaux

11.4 Autoriser le paiement numéro 2 : Stabilisation de la berge de la rivière Jacques-Cartier sur la route Montcalm

11.5 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 105 700 \$) pour la fourniture d'essence des véhicules municipaux

11.6 Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour : Réfection de la route de Fossambault Nord

12. AUTRES SUJETS

12.1 Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la séance du 22 novembre 2021 est ouverte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

436-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié, en reportant le point 7.1.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

437-2021 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
15 NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 comme il
a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

438-2021 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil établit,
avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour
cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent calendrier de ses séances ordinaires
devant être tenues durant l'année 2022.

Lundi 10 janvier 2022
Lundi 24 janvier 2022
Lundi 14 février 2022
Lundi 28 février 2022
Lundi 14 mars 2022
Lundi 28 mars 2022
Lundi 11 avril 2022
Lundi 25 avril 2022
Lundi 9 mai 2022
Mardi 24 mai 2022
Lundi 13 juin 2022
Lundi 27 juin 2022
Lundi 11 juillet 2022
Lundi 8 août 2022
Lundi 12 septembre 2022
Lundi 26 septembre 2022
Mardi 11 octobre 2022
Lundi 24 octobre 2022
Lundi 14 novembre 2022
Lundi 28 novembre 2022
Lundi 12 décembre 2022

Les séances débutent à 19 h. Ce calendrier n'inclut pas les ajournements ni les
séances extraordinaires.

ADOPTÉE

439-2021 NOMINATIONS DES ÉLUS SUR DIFFÉRENTS COMITÉS, COMMISSIONS OU
ORGANISMES

ATTENDU la tenue de l'élection du 7 novembre 2021;

ATTENDU que deux nouveaux conseillers ont été élus pour combler les sièges laissés
vacants par monsieur Claude Phaneuf (district 1) et par madame Julie Guilbeault
(district 3);



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 18 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU de nommer les élus suivants pour représenter la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier auprès des instances locales ou régionales suivantes :

- Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf : **Marc-Antoine Gagnon**
- Corporation du bassin de la Jacques-Cartier : **Marc-Antoine Gagnon**
- Comité consultatif d'urbanisme : **Nathalie Laprade**
- Office municipal d'habitation du Grand-Portneuf : **Raynald Houde**
- Conseil d'établissement de l'école des Explorateurs : **Nathalie Laprade**
- Conseil d'établissement de l'école Jacques-Cartier/Saint-Denys-Garneau : **Raynald Houde**
- Conseil local du patrimoine : **Nathalie Laprade**
- Comité intermunicipal incendie : **Pierre Dolbec et Sylvain Ferland**
- Comité intermunicipal premiers répondants : **Pierre Dolbec et Sylvain Ferland**
- Comité intermunicipal sécurité civile : **Pierre Dolbec et Sylvain Ferland**
- Comité intermunicipal bibliothèque : **Josée Lampron**
- Comité intermunicipal voirie hiver : **Sylvain Ferland et Martin Chabot**
- Suivi de la politique des familles et des aînés : **Josée Lampron**
- Suivi de la politique culturelle : **Nathalie Laprade**

Comités ad hoc :

- Négociations du contrat de travail des pompiers : **Pierre Dolbec et Sylvain Ferland**
- Négociations du contrat de travail des cadres intermédiaires : **Pierre Dolbec et Martin Chabot**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer les membres du conseil suivants pour siéger sur les commissions ad hoc suivantes :

- Commission sur les services techniques : **Pierre Dolbec, Sylvain Ferland et Nathalie Laprade**
- Commission sur la sécurité publique : **Pierre Dolbec, Sylvain Ferland et Nathalie Laprade**
- Commission sur les sports, les loisirs, la culture et la vie communautaire : **Pierre Dolbec, Raynald Houde, Nathalie Laprade et Josée Lampron**
- Commission sur l'administration générale : **Pierre Dolbec, Marc-Antoine Gagnon et Martin Chabot**

IL EST AUSSI RÉSOLU que certains élus seront invités à participer plus spécialement aux discussions sur les dossiers suivants :

- Plan stratégique 2022-2030 : **Pierre Dolbec, Sylvain Ferland et Nathalie Laprade**
- Toponymie : **Nathalie Laprade**
- Environnement : **Marc-Antoine Gagnon**
- Ressources humaines : **Marc-Antoine Gagnon**
- Relations avec les organismes communautaires : **Nathalie Laprade et Josée Lampron**
- Transport en commun : **Pierre Dolbec et Martin Chabot**
- Transport régional : **Pierre Dolbec, Sylvain Ferland, Marc-Antoine Gagnon et Martin Chabot**
- Culture : **Nathalie Laprade**
- Santé : **Martin Chabot**
- Sports, plein air, parcs : **Raynald Houde**
- Vie communautaire : **Josée Lampron**

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'abroger les résolutions numéros 240-2019, 455-2019, 234-2020 et 451-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

DÉPÔT DU RAPPORT DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

En vertu de l'article 24 du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (numéro 1468-2018), madame la trésorière Julie Cloutier dépose le rapport de transferts budgétaires réalisés dans le cadre de la délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021.

440-2021 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AMENDEMENT AUX BAUX DE LOCATION D'ESPACES PUBLICITAIRES : PROJET D'ENSEIGNE NUMÉRIQUE AU PARC INDUSTRIEL

ATTENDU les baux de location d'espaces publicitaires concernant le projet d'enseigne numérique au parc industriel qui devaient débiter le 1^{er} juin 2021;

ATTENDU que des délais majeurs d'approvisionnement du fournisseur dus à la COVID en 2020 et 2021 ont prolongé le délai de livraison et son installation;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender ces baux de location afin de respecter la durée de location avec les entreprises qui ont déjà signé leur bail;

ATTENDU le rapport de madame la greffière adjointe par intérim Mélanie Côté, en date du 30 août 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'amendement aux baux de location d'espaces publicitaires afin de repousser la date d'entrée en vigueur à une date ultérieure tout en maintenant la durée de location prévue au bail.

ADOPTÉE

441-2021 AMENDEMENT : TOUS LES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS RÉGULIERS

ATTENDU que les employés réguliers de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier bénéficient d'un REER collectif dont les sommes sont versées à parts égales par l'employeur et l'employé;

ATTENDU qu'en vertu des règles fiscales, la dernière cotisation au REER doit être faite au plus tard le 31 décembre de l'année où l'employé atteint son 71^e anniversaire de naissance;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 26 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser un amendement à tous les contrats de travail des employés réguliers afin de préciser qu'à compter du premier janvier suivant l'année où un employé régulier atteint son 71^e anniversaire et qu'il ne peut plus effectuer de cotisations à son REER, le montant équivalent pourra lui être versé sous forme de supplément à son salaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer les amendements à tous les contrats de travail des employés réguliers.

ADOPTÉE

442-2021 CHANGEMENT DE FOURNISSEUR : PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

ATTENDU que la résolution 611-2019 autorisait l'adhésion au programme d'aide aux employés de la firme Optima Santé Globale à compter du 1^{er} janvier 2020;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

ATTENDU que la Ville s'est engagée dans les contrats de travail des employés à offrir un programme d'aide aux employés réguliers ainsi qu'aux pompiers à temps partiel;

ATTENDU que la firme Optima Santé Global a été achetée par Dialogue Technologies de la Santé inc. et que le programme actuel cessera d'exister après le 31 décembre 2021;

ATTENDU la proposition de la firme Dialogue Technologies de la Santé inc. datée du 6 octobre 2021 pour la migration vers leur programme d'aide aux employés;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 27 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser madame la trésorière Julie Cloutier à signer le contrat avec Dialogue Technologies de la Santé inc. pour l'adhésion au programme d'aide aux employés et à la famille pour l'année 2022 afin de continuer à offrir la protection à tous les employés réguliers ainsi qu'aux pompiers à temps partiel, tel que prévu aux contrats de travail.

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense estimée à 3 997,44 \$, plus taxes, au budget 2022 et de répartir la dépense dans les postes budgétaires de chacun des services ayant un code d'objet 289.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

443-2021 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : SIÈGE NUMÉRO 4

ATTENDU le Règlement numéro 1300-2015 pourvoyant à remplacer le Règlement numéro 632-91 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le siège numéro 4 au sein du comité consultatif d'urbanisme est vacant;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement numéro 1300-2015, le conseil doit nommer les nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme ainsi que prévoir le renouvellement de leur mandat respectif par résolution;

ATTENDU le rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, en date du 19 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de nommer madame Christine Béliveau à titre de membre au siège numéro 4 du comité consultatif d'urbanisme, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

444-2021 ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LE SERVICE DE L'URBANISME : ACHAT DE TABLETTES IPAD ET DE LICENCES DU MODULE MOBILITÉ ET PERMIS & PAIEMENT EN LIGNE

ATTENDU que le module *Mobilité* est un outil indispensable pour les inspecteurs, compte tenu de la vérification de l'ensemble des piscines résidentielles à venir, mais également lorsqu'ils font des inspections de routine;

ATTENDU que le module *Mobilité* nécessite l'achat de deux tablettes iPad pour son bon fonctionnement;

ATTENDU que le module *Permis en ligne* faciliterait grandement le dépôt d'une demande de permis pour les citoyens, en plus de simplifier la tâche des inspecteurs;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

ATTENDU que le module *Paiement en ligne* est demandé depuis longtemps par les citoyens et apporterait une plus grande efficacité administrative par l'automatisation des opérations;

ATTENDU la croissance de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans les années à venir;

ATTENDU le rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, en date du 8 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de PG Solutions datée du 9 novembre 2021 concernant l'acquisition des modules, au montant de 12 630 \$, plus taxes, pour les logiciels, la formation, la configuration et l'installation. Un montant d'environ 236,63 \$, plus taxes, doit aussi être déboursé pour les frais d'entretien et soutien annuel pour l'année 2021.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser l'achat de deux tablettes de marque Apple au montant de 1 116 \$, plus taxes.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de 13 746 \$, plus taxes, remboursable sur trois ans, pour l'achat de deux tablettes et des logiciels, au fonds de roulement et d'imputer le montant de la dépense, pour les frais annuels, au montant de 236,63 \$, plus taxes, au poste budgétaire 02-610-00-414.

ADOPTÉE

445-2021 AUTORISATION DE SIGNATURE : CESSIION DU LOT 6 222 303

ATTENDU qu'une entente de développement a été signée, en 2018, avec le promoteur CF Jacobs inc. pour la réalisation de la phase 2 du projet de prolongement de la rue des Sables;

ATTENDU que l'article 12 (Fonds de parc et terrain de jeux) prévoyait la cession des lots 6 313 594, 6 313 625, 6 313 607 et 6 222 303;

ATTENDU que les trois premiers lots ont été cédés;

ATTENDU qu'il y aurait maintenant lieu d'autoriser la cession du lot 6 222 303;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 18 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer le contrat pour la cession du lot 6 222 303 par CF Jacobs inc. en faveur de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

446-2021 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 300-4733, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne commerciale déposée par monsieur Pierre Saussure pour la Boulange Gourmande située au 300-4733, route de Fossambault, en date du 7 septembre 2021;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 65-C, est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1347-2016*;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 15 septembre 2021, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont non applicables ou sont satisfaits;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 septembre 2021;

ATTENDU que monsieur Saussure, dans un courriel daté du 24 septembre 2021, confirme que l'éclairage prévu sera de type « blanc chaud »;

ATTENDU le rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, en date du 13 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions, présentés par monsieur Pierre Saussure, pour l'enseigne commerciale située au 300-4733, route de Fossambault.

ADOPTÉE

447-2021

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 305-2021 : DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNES COMMERCIALES POUR LE 4320, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la résolution numéro 305-2021 adoptée à la séance du 9 août 2021 concernant le projet : Demande de permis d'enseignes commerciales pour le 4320, route de Fossambault;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 305-2021 puisque, depuis l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions, des modifications ont été apportées, soit l'ajout de lumières;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 163-M, est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016*;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont non applicables ou sont satisfaits;

ATTENDU le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 6 octobre 2021, ainsi que les documents déposés par la requérante transmis au comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU le rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, en date du 13 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 305-2021, à la suite d'ajout de lumières, et d'approuver la modification des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour les enseignes commerciales présentée par madame Valérie Cloutier pour Les Magasins Korvette ltée, pour l'immeuble situé 4320, route de Fossambault.

ADOPTÉE

448-2021

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : LOT 6 360 758, RUE CLÉMENT-PAQUET

ATTENDU la demande de permis de construction d'un bâtiment principal déposée par madame Chantale Bouliane pour Pomerleau les bateaux sur le lot 6 360 758 sis sur la rue Clément-Paquet, en date du 4 octobre 2021;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 36-I, est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016*;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 3 novembre 2021, ainsi que les documents fournis par la requérante;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont en partie satisfaits ou non applicables;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 9 novembre 2021;

ATTENDU le rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, en date du 10 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis de construction d'un bâtiment principal déposée par madame Chantale Bouliane pour Pomerleau les bateaux concernant le lot 6 360 758 situé sur la rue Clément-Paquet.

ADOPTÉE

449-2021 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : REGROUPEMENT DES LOTS 5 118 984, 6 387 018 ET 6 387 019, RUE DÉSIRÉ-JUNEAU

ATTENDU la demande de permis de construction d'un bâtiment multifamilial déposée par monsieur Alex Pagé pour Construction APP inc. sur le regroupement des lots 5 118 984, 6 387 018 et 6 387 019 situés sur la rue Désiré-Juneau, en date du 2 novembre 2021;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 121-M, est assujéti au *Règlement sur plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016*;

ATTENDU que l'ensemble du projet intégré doit être planifié lors de l'émission du premier permis de construction;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 2 novembre 2021, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 9 novembre 2021;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables;

ATTENDU le rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, en date du 10 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis de construction d'un bâtiment principal multifamilial, déposée par monsieur Alex Pagé, sur le regroupement des lots 5 118 984, 6 387 018 et 6 387 019 situés sur la rue Désiré-Juneau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approuver l'ensemble du projet intégré prévu sur le regroupement des lots 5 118 984, 6 387 018 et 6 387 019.

ADOPTÉE

450-2021 DEMANDE DE PERMIS DE REMBLAI : 4191, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis de remblai déposée par madame Chantale Bouliane pour Pomerleau les bateaux concernant le 4191, route de Fossambault, en date du 29 octobre 2021;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 82-C, est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016*;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 3 novembre 2021 ainsi que les documents fournis par la requérante;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 9 novembre 2021;

ATTENDU le rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, en date du 10 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis de remblai déposée par madame Chantale Bouliane pour Pomerleau les bateaux concernant le 4191, route de Fossambault.

ADOPTÉE

451-2021

APPROBATION : INSTALLATION D'UN PANNEAU D'INTERPRÉTATION DU SAUMON ATLANTIQUE AU PARC DU GRAND HÉRON

ATTENDU le projet « Mise en valeur et sensibilisation citoyenne de la présence du saumon atlantique et de ses habitats dans la rivière Jacques-Cartier » de la CBJC;

ATTENDU que le parc du Grand Héron constitue un point d'ensemencement du saumon atlantique pendant la saison estivale;

ATTENDU qu'il y a lieu de renseigner la population et les utilisateurs du parc du Grand Héron à ce sujet;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 12 de l'article 12.1.1 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014*, le conseil municipal peut autoriser des enseignes permanentes sur un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que certaines modalités concernant le panneau d'interprétation restent à déterminer, soit le texte final, l'apparence et la contribution de temps/homme par la Ville pour l'installation;

ATTENDU que cette résolution fait également office d'appui de la part de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour le projet de la CBJC et leur demande de financement;

ATTENDU le rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, en date du 15 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser l'installation du panneau d'interprétation sur le saumon atlantique produit par la CBJC.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Steve Rochette, chef de division Parcs et bâtiments, à déterminer les modalités concernant l'installation, et d'autoriser madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, à valider l'apparence et le texte du panneau d'interprétation.

ADOPTÉE

452-2021

OUVERTURE D'UNE RUE : AVENUE DES CATHERINE

ATTENDU que l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* attribue au conseil compétence en matière de transport;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle portion de l'avenue des Catherine correspondant au lot 6 295 325, et ce, sur une longueur de 222 mètres;

ATTENDU le rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, en date du 16 novembre 2021;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil décrète l'ouverture au public de l'avenue des Catherine sur le lot 6 295 325, tel qu'il appert au plan sous la minute 10234, signé par monsieur Denis L. Tremblay, arpenteur-géomètre, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT AMENDANT L'ARTICLE 6.1
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 912-2003 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES
À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame la conseillère Nathalie Laprade, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, un Règlement amendant l'article 6.1 du Règlement numéro 912-2003 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux. L'article 6.1.1 sera ajouté à ce règlement pour permettre un partage des coûts et des frais de travaux municipaux entre le promoteur et la Ville lorsque certains de ces travaux bénéficient à des immeubles appartenant à la Ville.

453-2021

**ADOPTION D'UN AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT L'ARTICLE 6.1
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 912-2003 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES
À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

ATTENDU qu'un avis de motion du projet de règlement a été préalablement donné;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à un amendement au Règlement 912-2003 afin de permettre un partage des coûts et des frais de travaux municipaux entre le promoteur et la Ville lorsque certains des travaux bénéficient à des immeubles propriété de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement amendant l'article 6.1 du Règlement numéro 912-2003 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Projet de règlement numéro APR-253-2021

ARTICLE 1. TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement numéro APR-253-2021 porte le titre :
« **RÈGLEMENT AMENDANT L'ARTICLE 6.1 DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 912-2003 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À
DES TRAVAUX MUNICIPAUX** »

ARTICLE 2. OBJECTIFS

Le présent règlement permet un partage des coûts des travaux municipaux et des frais entre la Ville et un promoteur lorsque certains des travaux réalisés par le promoteur bénéficient à des immeubles qui sont propriété de la Ville.

ARTICLE 3. PARTAGE DES COÛTS

L'article 6.1 du Règlement numéro 912-2003 est amendé par l'ajout du paragraphe 6.1.1 suivant :

« 6.1.1. Toutefois, advenant le cas où une partie des travaux municipaux visés à l'entente bénéficient à la Ville, l'entente devra prévoir dans une annexe la proportion des frais mentionnés à l'article 6.1 qui bénéficie à cette dernière.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Le promoteur défraie alors la totalité desdits frais et la Ville rembourse à celui-ci sa part des coûts selon la répartition établie à ladite annexe.

Il en va ainsi pour la réalisation des travaux. La Ville rembourse au promoteur la part du coût des travaux dont elle bénéficie. Le remboursement est fait de façon progressive selon la recommandation de l'ingénieur chargé de la surveillance des travaux et les conditions édictées aux plans et devis. »

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 22 NOVEMBRE 2021.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

454-2021

**MANDAT EN INGÉNIERIE POUR LA CONCEPTION PRÉLIMINAIRE :
REMPACEMENT DU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT MONTCALM**

ATTENDU qu'il y aurait lieu de vérifier la faisabilité de construire un nouveau poste de pompage d'égout afin de remplacer le poste existant sur la route Montcalm; ce dernier ayant été construit en 1984;

ATTENDU que, pour ce faire, il est nécessaire de mandater une firme de génie-conseil afin de produire une conception préliminaire et une évaluation des coûts;

ATTENDU la proposition de service transmise par monsieur Serge Landry, ingénieur, de la firme ARPO Groupe-conseil, en date du 15 octobre 2021;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 20 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de mandater la firme ARPO Groupe-conseil pour la conception préliminaire d'un nouveau poste de pompage d'égout à construire sur la route Montcalm.

Les détails du mandat apparaissent à la proposition de service transmise par monsieur Serge Landry, ingénieur, en date du 15 octobre 2021.

Le coût du mandat est établi à 6 670 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

455-2021

**AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 347-2021 : INSPECTION DU
RÉSEAU D'ÉGOUT**

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 347-2021;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

ATTENDU que le conseil a octroyé un contrat à la firme Can-Explore pour effectuer des travaux d'inspection du réseau d'égout;

ATTENDU que le contrat prévoyait l'inspection de 3 000 mètres de conduites;

ATTENDU qu'en raison des observations sur le terrain, il a été nécessaire d'ajouter des sections de conduites supplémentaires à inspecter. La longueur totale de l'inspection a finalement été de 3 987 mètres;

ATTENDU que le contrat prévoyait une dépense de 3 750 \$ par semaine pour la prise de mesures de débit en conduite pour un maximum de quatre semaines;

ATTENDU que la prise de mesures a finalement été complétée en trois semaines;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'amender la résolution numéro 347-2021 en conséquence;

ATTENDU que l'amendement proposé représente une économie de 2 378,07 \$, plus taxes, plutôt que le montant initialement prévu;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 1^{er} novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 347-2021 pour y préciser que le coût total du contrat est établi à 17 716,93 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

456-2021 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 217-2021 : OCTROI D'UN CONTRAT - DESIGN INTÉRIEUR CENTRE ANNE-HÉBERT

ATTENDU que le conseil a octroyé un mandat à madame Sandra Lemay, designer d'intérieur, pour effectuer le design du projet de rénovation intérieure du centre socioculturel Anne-Hébert;

ATTENDU que ce mandat a été octroyé par la résolution numéro 217-2021 et qu'il s'agissait d'un mandat à tarif horaire dont le coût maximal a été établi à 5 700 \$, plus taxes;

ATTENDU qu'en fonction des heures effectivement travaillées par la designer d'intérieur, une dépense supplémentaire de 760 \$, plus taxes, est requise;

ATTENDU le document explicatif préparé par madame Sandra Lemay;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 25 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 217-2021 pour y préciser que le coût total du mandat est établi à 6 460 \$, plus taxes, incluant la coordination du projet et les rencontres.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

457-2021 RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE : TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA MAIRIE

ATTENDU les travaux de rénovation effectués à la mairie par la compagnie Simicor Construction;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

ATTENDU la recommandation de madame Marie-Ève Renault, de la firme Gilles Laflamme Architecte, en date du 15 novembre 2021;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 16 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU de procéder à la réception définitive des travaux effectués par Simicor Construction pour la rénovation de la mairie.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 5 192,94 \$, incluant les taxes, et d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 55-136-00-001.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

458-2021 AUTORISATION D'OUVERTURE : PARC À CHIENS HIVER 2021-2022

ATTENDU que des usagers du parc à chiens ont déposé une requête afin que celui-ci soit accessible en hiver;

ATTENDU que la Ville s'engage à déneiger uniquement le stationnement du parc à chiens pour les utilisateurs;

ATTENDU que des représentations ont été faites au conseil municipal, et qu'il a été entendu que les utilisateurs devront prendre en charge l'entretien du parc;

ATTENDU que les chiens utilisant le parc devront obligatoirement porter leur médaille et que les règles d'utilisation devront être respectées;

ATTENDU qu'il s'agit d'un projet pilote pour l'hiver 2021-2022;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 25 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser l'ouverture du parc à chiens pour l'hiver 2021-2022, à titre de projet pilote avec toutes les règles d'utilisation du parc à chiens, notamment l'obligation d'avoir une médaille pour les chiens fréquentant le parc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville s'engage à effectuer le déneigement du stationnement. Toutefois, le parc à chiens ne sera pas déneigé, et les utilisateurs devront pourvoir au nettoyage et à l'enlèvement des ordures du site.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que si la Ville juge que la prise en charge du site par les utilisateurs n'est pas adéquate, elle puisse procéder à la fermeture du parc en hiver. Le parc sera fermé pour la période du dégel et pourrait aussi être fermé, à l'occasion, pour des raisons climatiques.

ADOPTÉE

459-2021 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : APPRENTI-LOISIRS

Avant le début des délibérations sur cette question, monsieur le conseiller Martin Chabot a fait mention aux membres du conseil en caucus et lors de la séance du conseil que l'organisme Apprenti-Loisirs dispense des services à son fils et a quitté la salle du conseil. Bien qu'il n'était pas informé de la démarche de demande d'aide financière de l'organisme à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, il s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

ATTENDU que l'organisme d'intégration sociale Apprenti-Loisirs organise des activités adaptées pour les adultes qui présentent des problèmes de déficience intellectuelle légère et moyenne;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

ATTENDU que l'organisme dispense des services à un citoyen de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que l'organisme a adressé à la Ville une demande d'aide financière de 20 \$ par jour d'activité pour un total de 700 \$, au bénéfice de ce résident;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 26 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'une aide financière d'un montant total de 700 \$ à l'organisme d'intégration sociale Apprenti-Loisirs pour soutenir l'organisme dans les services qu'il offre à un résident de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-701-96-991 (Subventions organismes), après une appropriation de 700 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

460-2021

DEMANDE D'AVANCE DE FONDS POUR LES PETITES CAISSES DU PARC DE GLISSE DU GRAND-HÉRON

ATTENDU que la Ville opère le parc de glisse du Grand-Héron pendant la saison hivernale;

ATTENDU que des fonds de caisse sont nécessaires pour les opérations de la billetterie et de l'atelier;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 26 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'une avance de fonds de 5 000 \$, pour l'opération de la billetterie et de l'atelier du parc de glisse du Grand-Héron pour l'hiver 2021-2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 54-111-00-002 (Petites caisses loisir) et de rembourser le montant de 5 000 \$ à la fin de la saison.

ADOPTÉE

461-2021

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE AIDE FINANCIÈRE : ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE CATSHALAC

ATTENDU que l'Association chasse et pêche CATSHALAC est un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville selon les critères de sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

ATTENDU que l'organisme a effectué une demande d'aide financière pour l'organisation de la Fête de la pêche au parc du Grand-Héron en 2021 et qu'un montant de 2 000 \$ lui a été versé;

ATTENDU qu'en raison de la pandémie à la COVID-19, l'événement n'a pas pu avoir lieu à l'été 2021;

ATTENDU que l'organisme utilisait le pavillon « l'Aigle » à la Station touristique Duchesnay pour l'accueil et l'entreposage du matériel pour les activités de la pêche blanche;

ATTENDU la démolition dudit pavillon;

ATTENDU la nécessité pour l'organisme de trouver une solution pour l'entreposage de son matériel;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

ATTENDU la demande du président de l'organisme, monsieur Richard Clavet, à l'effet de transférer le montant de l'aide financière reçu de la Ville pour répondre aux besoins d'entreposage;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 3 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser le transfert de l'aide financière 2021, au montant de 2 000 \$, versée à l'Association chasse et pêche CATSHALAC, pour couvrir en partie le coût d'achat d'une remorque pour l'entreposage de leur matériel.

ADOPTÉE

462-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT : CAMP DE JOUR DE LA CORPORATION NAUTIQUE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a conclu une entente avec la Corporation nautique de Fossambault pour le camp de jour de l'été 2021;

ATTENDU que, selon cette entente, la Ville verse un montant de 31 \$ par semaine pour le premier enfant, de 38 \$ pour le deuxième enfant et de 46 \$ pour le troisième enfant et les suivants;

ATTENDU que la Corporation nautique de Fossambault a fourni la liste des enfants inscrits au camp de jour résidant à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 16 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un montant de 9 387 \$ à la Corporation nautique de Fossambault pour le camp de jour de l'été 2021.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-701-56-417 (Remboursement camp de jour - autres).

ADOPTÉE

463-2021

AUTORISATION DE CRÉDITS : BÉNÉVOLES SOCCER

ATTENDU que Soccer Québec et l'Association régionale de soccer de Québec sont à mettre en place une réforme au niveau de la pratique du soccer;

ATTENDU que tous les bénévoles qui s'impliquent auprès des jeunes ont maintenant l'obligation de suivre une formation de trois heures du programme *Respect et sport*;

ATTENDU qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, une amende de 100 \$ par bénévole qui n'aura pas complété la formation *Respect et sport* sera applicable et que, si tel est le cas, ces bénévoles ne pourront plus assumer leur rôle;

ATTENDU que les bénévoles sont essentiels pour l'offre des activités de soccer aux jeunes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 16 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU, que soit autorisé l'octroi d'un crédit loisirs de 50 \$ à chaque bénévole qui suivra la formation *Respect et sport* afin de motiver et soutenir ces derniers. Ce crédit sera applicable sur une inscription aux activités des loisirs ou sur l'achat d'un produit en lien avec les activités.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Cette mesure s'applique pour la saison de soccer de l'hiver 2021-2022 et pour les saisons suivantes.

Le crédit sera effectué à même les revenus des inscriptions de soccer au poste budgétaire 01-234-71-011 (soccer).

ADOPTÉE

TRANSPORT

464-2021

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA : ENTENTE INTERMUNICIPALE DE VOIRIE D'HIVER AVEC LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la signature d'un addenda à l'entente intermunicipale de voirie d'hiver signée le 20 janvier 2009 avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour permettre d'ajouter, à l'annexe « C », les nouvelles rues ouvertes sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et sur le territoire de Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 3 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que le conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer un addenda à l'entente intermunicipale de voirie d'hiver en vigueur avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

Cet addenda permet le remplacement de l'annexe « C » afin de faire les ajustements et ajouts suivants :

À Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

- Ajustement de la longueur de la rue des Buissons
- Ajustement de la longueur de l'avenue des Catherine
- Ajustement de la longueur de la rue Désiré-Juneau
- Ajout de la rue du Rocher
- Ajout de la rue de la Tourbière
- Ajout de la rue Aimé-Robitaille
- Ajout de la rue Ghislaine-Lavoie
- Ajout de la rue Guy-Linteau
- Ajout de la rue Robert-Laplante

À Fossambault-sur-le-Lac, la rue des Bruands est ajoutée.

ADOPTÉE

465-2021

AUTORISATION : CESSION DU LOT 4 366 775

ATTENDU qu'il y a plusieurs années, monsieur Edward Assh avait accepté de céder l'emprise de la rue de l'Assomption à la Ville;

ATTENDU que cette emprise est identifiée par le lot 4 366 775;

ATTENDU que la transaction n'a jamais été enregistrée au Registre foncier du Québec;

ATTENDU qu'aujourd'hui, le lot 4 366 775 appartient à la compagnie Pelouses Richer-Boulet inc.;

ATTENDU que la compagnie accepte de régulariser la situation et de céder à la Ville ledit lot;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la signature du contrat de cession;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 19 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser, monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier à signer l'acte de cession du lot 4 366 775. Celle-ci est sans frais et les honoraires professionnels du notaire ainsi que les frais de mainlevée de Financement agricole sont assumés par la Ville.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-610-00-412.

ADOPTÉE

466-2021

PAIEMENT NUMÉRO 5 : PROJET DE DÉVELOPPEMENT BOISÉ-NATURA – RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU l'entente signée avec Développement SCJC inc. pour la réalisation des travaux du projet de développement domiciliaire Boisé-Natura ainsi que le prolongement de l'avenue des Catherine et le prolongement de la rue Désiré-Juneau;

ATTENDU que cette entente prévoit que le promoteur effectue le paiement des travaux réalisés à l'entrepreneur et la Ville lui rembourse sa part selon les pourcentages de répartition prévus;

ATTENDU que ces travaux ont été décrétés par les règlements numéros 1530-2021 et 1533-2021;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser le paiement numéro 5 à Développement SCJC inc. pour les travaux réalisés en date du 31 octobre 2021;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur chargé de la surveillance des travaux, monsieur Jérôme Gourde, de la firme Génio Experts-Conseils, en date du 2 novembre 2021;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 11 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 5 à Développement SCJC inc. au montant de 318 577,20 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 31 octobre 2021 et de l'ajout des taxes brutes. Le montant est imputé de la façon suivante :

- 144 322,92 \$, plus taxes, au règlement no 1530-2021
- 132 760,97 \$, plus taxes, au règlement no 1533-2021

IL EST AUSSI RÉSOLU de provisionner les montants des retenues contractuelles qui devront être payées au promoteur à la fin des travaux. Ces montants sont :

- 18 437,25 \$, taxes incluses, pour le règlement numéro 1530-2021
- 16 960,22 \$, taxes incluses, pour le règlement numéro 1533-2021.

ADOPTÉE

467-2021

AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 2 : STABILISATION DE LA BERGE DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER SUR LA ROUTE MONTCALM

ATTENDU les travaux de stabilisation de la berge de la rivière Jacques-Cartier effectués sur la route Montcalm par la compagnie Rochette Excavation;

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Charles White, chargé de projet, de la firme Écogénie, en date du 9 novembre 2021;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 11 novembre 2021;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 2 à la compagnie Rochette Excavation au montant de 28 077,07 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 20 octobre 2021 et de l'ajout des taxes brutes. Le montant est imputé de la façon suivante :

- 15 500,15 \$, plus taxes, au règlement numéro 1514-2020;
- 8 920,00 \$, plus taxes, au projet numéro 0338-2020.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 1.

ADOPTÉE

468-2021

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 105 700 \$) POUR LA FOURNITURE D'ESSENCE DES VÉHICULES MUNICIPAUX

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat, d'une durée d'un an, pour la fourniture d'essence pour les véhicules municipaux;

ATTENDU qu'une quantité de 40 000 litres est prévue;

ATTENDU que la Ville a procédé à des demandes de prix auprès de deux fournisseurs pour la fourniture d'essence pour les véhicules municipaux;

ATTENDU que la Ville a reçu des offres de prix des fournisseurs suivants :

- Groupe F. Dufresne;
- Le Groupe Harnois.

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 15 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat pour la fourniture d'essence des véhicules municipaux, d'une durée d'un an, à la compagnie Le Groupe Harnois (ESSO), débutant le 1^{er} décembre 2021.

L'escompte proposé apparaît au rapport préparé par monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau. Il s'agit d'un contrat à prix unitaire basé sur le prix à la rampe de chargement. La valeur du contrat est établie à 60 000 \$ approximativement.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense à différents postes budgétaires « Essence/diesel » des budgets d'opération 2021 et 2022.

ADOPTÉE

469-2021

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR : RÉFECTION DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD

ATTENDU que la loi exige maintenant la réalisation d'une caractérisation environnementale des sols et des matériaux granulaires avant la réalisation de travaux de génie civil;

ATTENDU qu'il y aurait donc lieu de réaliser une telle étude dans le cadre de la



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

préparation du projet de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sur la route de Fossambault Nord qui aura lieu l'été prochain;

ATTENDU l'offre de service de Laboratoires d'Expertises de Québec (LEQ), en date du 15 novembre 2021, au montant de 6 150 \$, plus taxes;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 16 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de mandater la firme Laboratoires d'Expertises de Québec (LEQ) pour la réalisation d'une caractérisation environnementale des sols relativement au projet de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sur la route de Fossambault Nord.

Les détails du mandat apparaissent à la proposition de service datée du 15 novembre 2021 dont le coût est établi à 6 150 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

AUTRES SUJETS

Monsieur le conseiller Martin Chabot dépose un document intitulé « déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

470-2021

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU de clore la séance du 22 novembre 2021.

L'assemblée est levée à 19 h 56.

ADOPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER